Conseil municipal

RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
7 septembre 2026 à 19h30

- Après l'appel des conseillers municipaux, le quorum étant atteint, la séance est ouverte.
- Nicolas Janin se porte volontaire pour être secrétaire de séance ;
- Mme le Maire propose de faire le prochain conseil municipal soit le 12 octobre soit et/ou le 16 novembre à 19h30.

Ordre du jour :

Madame le Maire informe les conseillers que le conseil est enregistré pour aider à la rédaction du compte rendu.

- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 6 juillet 2026.

DELIBERATIONS

051-2026 | Attributions des subventions aux associations

Dans le cadre de la politique municipale de soutien à la vie associative, la commune d'Eyzin-Pinet renouvelle son engagement auprès des associations locales, actrices essentielles du lien social, du dynamisme communal et de l'animation du territoire.
Une commission associative s'est réunie le 2 septembre 2026 afin d'étudier les demandes de subvention reçues pour l'année 2026. Les échanges ont permis d'évaluer les besoins

exprimés, les projets proposés, ainsi que l'implication et la portée des actions menées par les différentes structures.
La proposition issue de cette commission s'inscrit dans le respect de l'enveloppe budgétaire allouée au chapitre 65 du budget primitif 2026.
La liste ci-dessous présente les subventions attribuées en 2025, ainsi que les montants proposés pour 2026, tels qu'issus des travaux de la commission :

Nom	*Montants 2025*	*2026*
3 vallées	*300*	*300*
A la vie	*100*	*0*
ACCA Chasse	*350*	*350*
Aïkido	*300*	*300*
Anciens combattants FNACA	*100*	*100*
Association des pêcheurs Gère Rhône	*200*	*200*
Association du patrimoine	*250*	*250*
Atelier créatif	*250*	*250*
Atelier mouvement et créativité	*350*	*350*
BadaEyzin	*150*	*150*
Basket	*600*	*600*
Bishop	*100*	*100*
Boules	*300*	*300*
CATE	*300*	*300*
Comité des fêtes	*450*	*250*
Dauphins d'Eyzin-Pinet	*600*	*600*
DDEN	*50*	*50*
Défense nature et environnement | SEVE	*150*	*150*
E2SFC	*600*	*600*
Gym volontaire et yoga	*320*	*320*
Judo	*150*	*150*
Prévention routière	*50*	*50*
Sou des écoles	*700*	*700*
Tennis	*500*	*500*
UCAEP	*250*	*250*
Union de la vallée	*600*	*600*
VTT	*400*	*350*
Méditation	*50*	*50*

Madame le Maire donne la parole à M. Freddy Bernard afin de présenter le travail réalisé par la commission associations.
Il rappelle les critères actuellement retenus :

- présence d'au moins deux membres domiciliés sur la commune ;
- transmission des bilans financiers ;

- communication des procès-verbaux d'assemblée générale ;
- dépôt des documents administratifs réglementaires ;
- signature de la charte républicaine.

La liste des subventions est ensuite examinée.

Madame le Maire attire toutefois l'attention du conseil sur une réflexion plus large à mener concernant les modalités d'attribution des aides.

Elle rappelle que les associations bénéficient déjà d'un soutien important de la collectivité sous forme :

- de mise à disposition des salles communales ;
- d'entretien des locaux ;
- de fourniture d'électricité ;
- de chauffage ;
- de matériel municipal ;
- d'accompagnement logistique lors des manifestations.

M. Freddy Bernard propose alors la mise en place d'un travail de fond permettant d'établir un coût analytique pour chaque association.

Selon lui, il serait pertinent de connaître précisément le coût réel représenté pour la commune afin de disposer d'une vision plus juste de l'aide apportée. Cette analyse permettrait également une meilleure information des associations.

M. Dominique Ronzon estime que cette démarche pourrait permettre aux associations de mieux prendre conscience de l'effort financier réel de la collectivité.

Madame le Maire observe que certaines associations disposent aujourd'hui de budgets confortables et que la subvention municipale représente parfois une part très limitée de leurs ressources.

Elle évoque la possibilité de faire évoluer, dans les années à venir, le système actuellement basé sur des versements récurrents vers un accompagnement davantage orienté sur les besoins exceptionnels :

- achats de matériel ;
- investissements ;
- soutien ponctuel à une manifestation ;
- aide exceptionnelle en cas de difficulté financière.

Madame Cindy DEMOTIE indique avoir été interpellée par plusieurs habitants qui s'interrogent sur la cohérence entre certaines subventions et les avantages en nature déjà accordés aux associations. Elle juge utile de disposer d'indicateurs permettant d'expliquer clairement les choix municipaux.

Plusieurs élus insistent cependant sur le rôle fondamental des associations dans la vie locale.

Madame le Maire rappelle que la vitalité du village repose largement sur l'engagement associatif et qu'il est important de préserver cette dynamique. Elle souligne que la réflexion engagée ne vise pas à diminuer le soutien communal mais à le rendre plus pertinent.

Adopté à l'unanimité

052-2026 | Instauration d'une amende administrative relative aux dépôts sauvages

Madame le Maire expose que les dépôts sauvages deviennent une problématique récurrente sur le territoire communal.

Elle rappelle que ces comportements :

- dégradent l'environnement ;
- nuisent à la salubrité publique ;
- mobilisent fortement les agents techniques ;
- engendrent parfois des frais très importants de traitement.

Elle cite notamment des situations impliquant des déchets contenant de l'amiante dont l'élimination représente un coût particulièrement élevé pour la collectivité.

Madame le Maire présente ensuite le mécanisme juridique permettant au maire d'infliger une sanction administrative sans attendre une éventuelle procédure pénale.

Plusieurs élus s'interrogent sur les moyens de preuve.

Des questions sont posées concernant :

- l'utilisation de photographies ;
- les caméras de chasse ;
- les témoignages ;
- les modalités de contestation par les contrevenants.

Madame le Maire précise que l'amende administrative repose sur une procédure contradictoire stricte.

Le contrevenant dispose d'un délai pour présenter ses observations avant toute décision définitive.

Elle explique également que la commune pourra réclamer :

- l'amende administrative ;
- les frais d'enlèvement ;
- les frais de traitement des déchets.

M. Nicolas Janin interroge la cohérence des différents montants proposés selon les catégories de déchets.

Une discussion s'engage alors sur la différence de traitement entre déchets ménagers, déchets verts ou déchets dangereux.
Madame le Maire indique que les montants retenus s'inspirent des pratiques déjà mises en œuvre dans d'autres communes et ont avant tout un objectif dissuasif.
Le conseil considère unanimement qu'il est indispensable de se doter d'un dispositif permettant une réaction rapide face à ces incivilités.

Le montant de l'amende administrative forfaitaire est fixé comme suit :

Amendes administratives applicables aux personnes physiques Lorsque l'auteur du dépôt est une personne morale, l'amende administrative est doublée			
NATURE DU DÉPÖT	QUANTITÉ		
	Inférieure à 1m³	De 1m³ à 5m³	Supérieure à 5m³
Déchet ménager	150,00 €	800,00 €	1 500,00 €
TEXTILE	150,00 €	800,00 €	1 500,00 €
Plastique, emballage, cartons	200,00 €	1 000,00 €	2 000,00 €
Déchets verts	200,00 €	1 000,00 €	2 000,00 €
Encombrant meuble	200,00 €	1 000,00 €	2 000,00 €
Palette, planche de bois	200,00 €	1 000,00 €	2 000,00 €
Déchet électronique	400,00 €	1 500,00 €	2 500,00 €
Pneu	500,00 €	1 600,00 €	2 800,00 €
Déchet de chantier	500,00 €	1 600,00 €	2 800,00 €
Pièce détachée, épave auto/moto	800,00 €	2 000,00 €	3 200,00 €
Produit chimique	1 000,00 €	2 200,00 €	3 750,00 €
Produit dangereux (amiante ou autres)	1 500,00 €	2 200,00 €	3 750,00 €

Il est rajouté dans le projet de délibération qu'en cas de dépôt de déchets multiples, il sera appliqué le prix au m³ des produits dangereux.

Adopté à l'unanimité

053-2026 | Présentation du projet de pacte de gouvernance

Madame le Maire rappelle que le Pacte de gouvernance de l'agglomération avait déjà été approuvé lors du conseil municipal précédent.

Elle indique toutefois qu'à l'occasion d'une réunion du Bureau communautaire, plusieurs élus ont souhaité apporter une précision complémentaire concernant les modalités de discussion et de prise de décision au sein des instances de gouvernance.

Cette modification vise à clarifier les situations dans lesquelles une commune est représentée par plusieurs élus au sein du Bureau communautaire alors qu'elle ne dispose que d'une seule voix délibérative.

Madame le Maire explique notamment que certaines communes sont représentées simultanément par leur maire et un adjoint délégué. Dans ces cas de figure, même si plusieurs représentants participent aux échanges, une seule voix est comptabilisée lors de la prise de décision. Il a donc été jugé nécessaire d'inscrire explicitement cette règle dans le pacte de gouvernance afin d'éviter toute ambiguïté.

Elle précise qu'il ne s'agit pas d'une modification de fond mais d'une simple clarification du fonctionnement déjà pratiqué.

Adopté à l'unanimité

054-2026 | Règlement intérieur du Conseil Municipal

Madame le Maire rappelle que, depuis les évolutions législatives récentes, les communes de 1 000 habitants et plus doivent désormais disposer d'un règlement intérieur du conseil municipal.

Elle indique avoir élaboré ce document en s'appuyant sur les règlements appliqués dans plusieurs collectivités comparables ainsi que sur certaines dispositions retenues par l'agglomération.

Les élus échangent sur différents articles du règlement et sur leur application pratique au fonctionnement du conseil municipal.

Une discussion intervient sur les modalités de participation aux réunions, l'organisation des commissions et certaines références juridiques liées à la commande publique. Un conseiller s'interroge notamment sur l'évolution des textes relatifs aux marchés publics et sur leur prise en compte dans la rédaction du règlement. Madame le Maire précise que le contrôle de légalité exercé par la Préfecture permettra, le cas échéant, d'identifier d'éventuelles observations à apporter.

Plusieurs élus soulignent l'intérêt de disposer d'un document cadre permettant de rappeler les règles de fonctionnement du conseil municipal.

Adopté à l'unanimité

055-2026 | Soutien aux communes françaises sinistrées Gironde

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'à la suite des importants incendies ayant touché plusieurs communes de Gironde durant l'été, l'Association des Maires de France ainsi que l'Association des Maires de Gironde ont lancé un appel à solidarité auprès des collectivités territoriales.

Elle explique que les fonds collectés seront centralisés puis répartis entre les communes sinistrées afin de contribuer à la remise en état des équipements publics et des infrastructures endommagées.

Madame le Maire rappelle qu'en 2024 la commune avait déjà participé à un élan de solidarité nationale en faveur des communes sinistrées de l'Isère.

Compte tenu de la gravité des événements et des besoins importants auxquels devront faire face les collectivités concernées, l'exécutif municipal propose le versement d'une aide exceptionnelle de 1 000 euros.

Plusieurs élus soulignent l'importance de la solidarité entre collectivités locales dans ce type de situation exceptionnelle.

Adopté à l'unanimité

056-2026 | Décision modificative n°1

Madame le Maire présente la première décision modificative du budget principal de l'exercice 2026.

Elle rappelle que les décisions modificatives permettent d'ajuster certaines lignes budgétaires lorsque des dépenses ou recettes n'avaient pas été suffisamment anticipées lors du vote du budget primitif.

Deux ajustements principaux sont présentés.

Fonds de concours voirie

Madame le Maire explique qu'une participation de la commune au titre du fonds de concours relatif aux travaux de voirie réalisés avec l'agglomération n'avait pas été correctement intégrée lors de la préparation budgétaire.

La facture adressée par l'agglomération concernant les travaux de la montée de Montfort représente un montant d'environ 29 000 euros qui doit désormais être régularisé.
Elle rappelle que ces travaux importants avaient été engagés afin d'améliorer la voirie communale, route de Montfort, notamment par des aménagements complémentaires réalisés dans ce secteur.

Régularisations de recettes

Le second ajustement concerne des titres de recettes liés à la facturation de la cantine scolaire.
Certaines facturations de l'année 2025 ayant dû être annulées puis réémises à la suite d'erreurs matérielles, une régularisation budgétaire devient nécessaire afin de permettre l'enregistrement comptable conforme de ces opérations.
Madame le Maire précise que l'équilibre budgétaire demeure assuré grâce à des mouvements internes entre différents chapitres dont les crédits ne seront pas consommés d'ici la fin de l'exercice.
Les élus prennent acte de ces ajustements techniques qui n'entraînent aucune modification des orientations budgétaires de la commune.

Dépenses investissement	Montant
Chapitre 204 – 2041 Subvention équipement organismes publics	20 000 €
Chapitre 21 – 2135 Installations générales, agencement	-20 000 €
Dépenses fonctionnement	
Chapitre 67 – 673 Titres annulés	15 000 €
Chapitre 011 – 6042 Achats de prestations de services	-15 000 €

Adopté à l'unanimité

Informations diverses

- Présentation du tableau d'urbanisme

- Présentation des nouveaux agents au périscolaire : Youssra Laabiad, Lindsay Brunet et Florent Desjardins et l'arrivée au 1er octobre de Severine PARPILLON à la cuisine centrale.
- Situation sur la cuisine centrale :

Madame le Maire a exposé l'augmentation très importante de la fréquentation :

- 56 élèves de maternelle présents sur 66 ;
- environ 176 repas servis pour 206 élèves scolarisés.

Les élus ont échangé sur :

- l'évolution des habitudes familiales ;
- les contraintes d'encadrement ;
- les enfants nécessitant un accompagnement spécifique ;
- l'éventuelle nécessité future de renforcer les effectifs.

- Commission communication : Mme Brigitte GUIRAO-CASSIN a présenté les travaux de la commission :
- préparation du prochain bulletin municipal ;
- appel à contributions auprès des élus ;
- poursuite de la présentation des services municipaux ;
- valorisation du personnel communal ;
- bilan des travaux de l'année.
- Des dates ont été fixées pour la remise des articles.
- Nouveaux habitants et arbre de naissances : Il a été annoncé que l'accueil des nouveaux habitants se déroulera le 17 octobre et il sera couplé avec la cérémonie de l'arbre des naissances ; la participation des conseillers municipaux est souhaitée.
- Activités du CCAS : Juliane RAGUSI-MOULIN fait un retour quant au voyage organisé par le CCAS :
- départ en bus ;
- visite de Beaune ;
- visite des Hospices ;
- découverte d'une moutarderie ;
- participation importante des seniors.

Plusieurs échanges informels ont eu lieu sur la fréquentation des activités destinées aux personnes âgées.

- Gestion des déchets et nouveaux bacs jaunes

Un échange important a concerné la nouvelle organisation de collecte menée par l'agglomération.

Les élus ont évoqué :

- la distribution des bacs jaunes ;
- les difficultés rencontrées par certains habitants ;
- les personnes n'ayant pas récupéré leur conteneur ;
- le maintien ou non de certains points d'apport volontaire.

Plusieurs conseillers ont partagé les retours reçus de la population.

- Projet de classe verte :

Madame le Maire a informé le conseil d'un projet porté par plusieurs enseignantes pour les classes de CP, CE1 et CE2.

Des échanges ont porté sur :

- le coût prévisionnel (environ 16 000 € hors transport) ;
- la participation des familles ;
- les financements du Sou des écoles ;
- l'accompagnement financier de la commune.

Les élus ont unanimement souligné l'intérêt pédagogique du projet.

- Commission voirie 2027 :

Nicolas Porcheron a annoncé la tenue d'une commission voirie le 22 septembre 2026.

Les conseillers ont été invités à signaler :

- les routes dégradées ;
- les travaux prioritaires ;
- les aménagements à inscrire au programme 2027.

_____ Fin du Conseil municipal, séance levée à 21h00_____

Signature du secrétaire de séance

N.JANIN